



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recrutement

Question écrite n° 35729

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le recrutement des professeurs des écoles. S'agissant de l'accès à la fonction publique, ce recrutement s'effectue par la voie du concours. Selon des informations parues dans la presse, il semble que pour respecter la promesse présidentielle d'embauche de 60 000 nouveaux enseignants, il a fallu abaisser les notes d'admissibilité à 4 sur 20 pour l'académie de Créteil, 4,5 sur 20 pour celle de Versailles, 5 sur 20 pour celle de Paris ou encore à 7 sur 20 pour celle de Strasbourg. Il lui demande d'une part de bien vouloir lui confirmer ces informations en lui présentant les résultats d'admissibilité aux concours de professeur des écoles par académie et d'autre part de lui indiquer comment cette approche quantitative de la politique éducative impliquant de fait un niveau d'exigences moindre ne nuit pas à la qualité des enseignements dispensés.

Texte de la réponse

Les résultats énoncés concernent la session normale pour 2013 ouverte sur la base des orientations du précédent Gouvernement dans un contexte de régression massive du nombre de postes offerts au recrutement. Le nouveau Gouvernement, dès son arrivée et sans attendre les résultats de cette session qui viennent d'être connus en juin 2013, a pris des mesures concrètes visant à renverser cette tendance déflationniste, tout en maintenant la qualité du recrutement, et à redonner envie à des candidats de se présenter à des concours que le triple effet de l'allongement des études résultant de la mastérisation, de la réduction drastique des emplois, et de l'abandon de la formation initiale semblait rendre inaccessibles. La création de 18 000 emplois d'avenir professeur, dont 10 000 pour la seule année 2013, la programmation de 54 000 emplois créés dans les premier et second degrés d'enseignement pour la durée du quinquennat, la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), l'organisation d'une session exceptionnelle de concours permettant d'assurer le recrutement sous contrat de personnels enseignants alternant formation et mise en situation, sont des illustrations concrètes de ce renversement de tendance qui ouvre de nouvelles perspectives à notre système éducatif. Les concours de professeurs des écoles sont organisés au niveau académique et les résultats sont évalués par des jurys locaux, parfaitement souverains dans leurs appréciations. Il n'est, par conséquent, pas possible de fournir d'éléments statistiques sur ces concours. Il n'en reste pas moins que les exigences de qualité exprimées de manière constante par des jurys nommés pour quatre ans (parfois renouvelés pour une cinquième année en tout ou partie) sont toujours aussi fortes et sont le gage de la valeur du système éducatif français. La qualité du recrutement des enseignants et de leur formation est une préoccupation constante du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35729

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8592

Réponse publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12405